

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Loiret

VILLE DE MEUNG-SUR-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de membres représentés : 3
Nombre de membres excusés non représentés : 0
Nombre de membres absents : 0
Date de la convocation : 22 janvier 2016

Vote pour : 29 (dont 3 pouvoirs)
Vote contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°2016 – 009 : Complément à la délibération du 29 juin 2015 portant sur l'aide au ravalement des façades.

Présents : Mme Martin, M. Migeon, Mme Puissesseau, M. Le Gallo, Mme Perol, M. Rabler, M. Simonnet, M. Le Gouellec, M. Despérelle, M. Langer, M. Guinard, Melle Caro, M. Vivet, M. Wieckowicz, M. Pichon, Mme Roche, Mme Vair-Piova, Mme Mauclerc, Mme Menager, Mme Delarue, Mme Beaupuis, Mme Le Berre, M. Martinez, Mme Médard, M. Barbotin, M. Buisson.

Secrétaire de séance : Melle Caro

Absents excusés représentés :

Mme Roussel avait donné pouvoir à M. Rabier
M. Zapf-Lacroix avait donné pouvoir à Mme Médard
Mme Gouardo avait donné pouvoir à M. Barbotin

Par délibération en date du 29 juin 2015, le Conseil Municipal a modifié la délibération du 19 mars 2009 relative à la refonte du programme d'aide à la rénovation des bâtiments, afin d'apporter des précisions sur le programme d'aide.

Il convient de compléter cette délibération afin d'y ajouter des précisions quant aux cumuls des aides accordées, à savoir :

- de maintenir le plafonnement à hauteur de 4 000 €,
- de permettre le cumul des différentes subventions qui peuvent être octroyées par d'autres institutions, compte tenu des contraintes architecturales imposées par la Z.P.P.A.U.P. et notamment la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le dispositif désigné ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tous actes afférents à son application.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Pauline MARTIN

